



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires
Service logement et urbanisme

Charleville-Mézières, le 2 mai 2018

Unité planification et aménagement

La directrice départementale des territoires

à

Affaire suivie par : Malvina Richez-Lovi
Tel : 03 51 16 51 41
Fax : 03 24 37 51 17
@ : malvina.richez-lovi@ardennes.gouv.fr

Monsieur le Maire de Villers-Semeuse

Objet : avis sur le projet de modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Villers-Semeuse

J'ai été destinataire, par courrier en date du 18 avril 2018, du projet de modification de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune de Villers-Semeuse.

La procédure de modification du PLU porte sur :

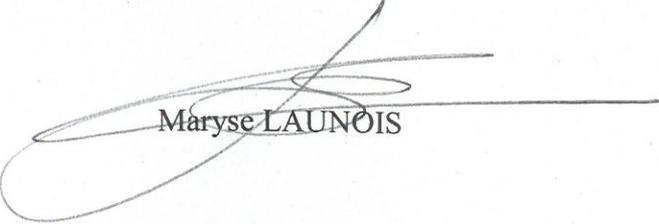
- l'ouverture à l'urbanisation pour partie de la zone à urbaniser à long terme 2AU au lieu-dit « Entre deux chemins » par un classement en zone à urbaniser à court terme 1AU pour satisfaire à un projet de logements et, pour une autre partie, le reclassement en zone urbaine UBe du secteur occupé par l'EHPAD « Résidence Ducale » ;

- la modification du règlement du PLU pour, d'une part, y intégrer des dispositions propres à la zone à urbaniser 1AUa « La Sayette » et, d'autre part, supprimer les articles concernant le coefficient d'occupation des sols.

Parmi les pièces du dossier, le rapport de présentation décrit les éléments apportés par la modification du PLU. Cette modification intègre une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP) et un nouveau règlement écrit et graphique.

Les éléments du dossier n'appellent pas de remarques particulières de ma part.

Le présent avis est à intégrer au dossier de PLU mis à l'enquête publique.


Maryse LAUNOIS